



**Monsieur le ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
Conakry, Guinée**

Copies à :

Monsieur Adama Ouane, administrateur de l'organisation internationale de la francophonie,
Monsieur Georges Nakseu-Nguefang, directeur des affaires politiques et de la gouvernance
démocratique à l'OIF

Paris, le 27 novembre 2018

Monsieur le ministre

Le comité syndical francophone de l'éducation et de la formation a été informé par les organisations syndicales guinéennes d'un conflit entre les enseignants et le gouvernement de Guinée.

Comme vous le savez, la fédération syndicale professionnelle de l'éducation (FSPE) avait déposé une plateforme revendicative en date du 12 septembre 2018, exprimant de nombreuses revendications, liées aux salaires, conditions de vie et de travail des enseignants. Cette plateforme n'ayant reçu aucune réponse du gouvernement guinéen, de nombreuses assemblées générales organisées dans le pays, exprimant le mécontentement des enseignants et des enseignantes, a conduit la FSPE à appeler à la grève le 11 octobre dernier.

La situation semble actuellement bloquée, des marches pacifiques pourtant reconnues par la Constitution guinéenne sont interdites et des enseignants nous font part de réactions très dures envers leur mouvement : blocage des salaires ou suspensions de fonction par exemple.

C'est dans un esprit constructif que le CSFEF vous adresse ce courrier. Le dialogue social, entre un gouvernement et ses forces sociales, dûment représentées par leurs organisations syndicales, est un principe cardinal de la francophonie politique. Dans le secteur éducatif en particulier, les écoliers, la jeunesse ont besoin de d'enseignants bien formés, payés à la hauteur de leur qualification et de leurs responsabilités.

Nous vous prions donc instamment d'engager ce dialogue, de recevoir les organisations syndicales représentatives, d'écouter leurs revendications afin de trouver un accord rapidement pour que les écoliers de Guinée puissent poursuivre leur scolarité normalement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

